

Réunion du Conseil Municipal
Du 8 juin 2016 à 20h30
Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 juin 2016 à la Mairie sur convocation en date du 02/06/2016 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. GERMOND, M. SOURY, M. VARACHAUD, M. PATAUD, M. GARREAU, M. SALAGNAD, Mme MORANGE, Mme GUINEBERT, Mme DEXET, Mme RIVAUD, Mme CHAULET.

Procurations : Mme LAURENT à Mme MORANGE

Ouverture de la séance à 20h30.
Mme CHAULET est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de séance du 14/04/2016. Pas d'observation. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Dossier 1 : SDCI : Périmètre du nouvel EPCI

M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 18/04/2016 portant projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes de la Vallée de la Gorre et des Feuillardiers et donne la parole à M. GERMOND. Celui-ci explique que le projet de périmètre a été approuvé par le conseil communautaire de la Vallée de la Gorre et celui des Feuillardiers. Il comprend 16 communes et environ 12 000 habitants (Champagnac-la-Rivière ; Champsac ; Cognac-la-Forêt ; la Chapelle-Montbrandeix ; Cussac ; Gorre ; Maisonnais/Tardoire ; Marval ; Oradour/Vayres ; Pensol ; St-Auvent ; St-Bazile ; St-Cyr ; St-Laurent/Gorre ; St-Mathieu ; Ste-Marie-de-Vaux).

Par 1 ABSTENTION (M. GARRAUD) et 13 voix POUR le projet de périmètre présenté est adopté.

Dossier 2 : SDCI : Statuts du nouvel EPCI

M. GERMOND explique que l'élaboration des statuts a fait l'objet de plusieurs réunions de travail du comité de pilotage restreint qui ont conduit à l'établissement d'états des lieux des différentes compétences existant entre les deux communautés. Le comité de pilotage est constitué des deux présidents, de deux vice-présidents de chaque communauté et des directrices. Le comité de pilotage a ensuite présenté son travail à un comité de pilotage élargi qui associait les maires de toutes les communes et tous les vice-présidents des communautés de communes. M. GERMOND dit que les projets de statuts présentés à cette séance ont été validés par ce comité de pilotage élargi et présentés pour avis à la Préfecture.

M. GERMOND passe ensuite à la lecture du projet de statuts.

La dénomination proposée « Terres et Sources en Limousin » suscite diverses réactions d'élus qui regrettent ce terme général qui ne donne pas d'identité plus précise à ce nouveau territoire.

Le siège de la communauté de communes est prévu 2 place de l'Eglise à St-Laurent-sur-Gorre. Cependant M. GERMOND dit que la Communauté des Feuillardiers a voté les statuts en l'état mais a exprimé le souhait que le siège soit à « La Monnerie » à Cussac.

M. VARACHAUD dit que St-Laurent peut alors émettre le souhait de changer de nom. M. PATAUD dit qu'il est d'accord.

M. GERMOND explique que les compétences se divisent en trois : compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires. Il en précise les différents articles. Le travail à mener en 2017 sera d'harmoniser les modes de fonctionnement des deux communautés actuelles dans les différentes compétences.

Le Maire procède au vote. M. PATAUD dit qu'il vote POUR mais souhaite émettre un vœu pour changer la dénomination. M. BLOND dit que les vœux ne servent à rien. M. GERMOND dit qu'il est quand même possible d'en émettre un. Par 1 ABSTENTION (M. GARRAUD) et 13 voix POUR, le projet de statuts présenté est adopté ; à l'unanimité est émis le vœu que la dénomination du nouvel EPCI soit un peu plus territorialement parlante (ex : Gorre-Tardoire).

Dossier 3 : SDCI : Composition du futur conseil communautaire

M. le Maire donne la parole à M. GERMOND. Celui-ci explique que si le droit commun s'applique, c'est-à-dire s'il n'y a pas d'accord local entre les communautés de communes, le futur conseil communautaire sera composé de 30 membres. Ce nombre peut être porté à 37 en cas de votes unanimes des communautés de communes. Le comité de pilotage propose 34 membres, nombre qui permet d'assurer une représentation d'au moins deux personnes pour les communes de plus de 500 habitants. Le conseil communautaire a émis un avis favorable à cette proposition. La répartition de l'accord local basée sur 34 membres se présente ainsi :

- Champagnac-la-Rivière : 2 sièges
- Champsac : 2 sièges
- Cognac-la-Forêt : 3 sièges
- La Chapelle Montbrandeix : 1 siège
- Cussac : 3 sièges
- Gorre : 1 siège
- Maisonnais-sur-Tardoire : 1 siège
- Marval : 2 sièges
- Oradour-sur-Vayres : 4 sièges
- Pensol : 1 siège
- Saint-Auvent : 3 sièges
- Saint-Bazile : 1 siège
- Saint-Cyr : 2 sièges
- Saint-Laurent-sur-Gorre : 4 sièges
- Saint-Mathieu : 3 sièges
- Sainte-Marie-de-Vaux : 1 siège

Par 1 voix CONTRE (M. PATAUD), 3 ABSTENTIONS (MM. SALAGNAD, SOURY, VARACHAUD) et 10 voix POUR l'Assemblée fixe à 34 le nombre de membres du futur conseil communautaire suivant la répartition proposée ci-dessus.

Dossier 4 : Aménagement Ave Pasteur : Choix du maître d'œuvre

M. le Maire indique que la consultation a été lancée le 27/04/2016 et l'ouverture des plis a eu lieu le 24/05/2016. Il donne la parole à M. CHALARD qui présente le tableau des offres. Trois cabinets ont répondu.

N° Offre	Candidat	Montant HT	taux
1	SOCAMA INGENIERIE VENT 2 TERRE paysagiste 19. TULLE	14 287€ HT variante 13276€ HT	7,85% Variante 7,3%
2	SAS ICHE INGENIERIE 87. CUSSAC	8 372€ HT	4,60%
3	SARL CONSEILS ETUDES ENVIRONNEMENT 87. CUSSAC	6 840€ HT	3,758%

La commission d'appel d'offres propose de choisir la SARL Conseils Etudes Environnement de CUSSAC car c'est la moins disante.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le choix et accepte de passer marché de maîtrise d'œuvre avec la SARL Conseils Etudes Environnement de Cussac pour un montant d'honoraires de 6 840€ HT et autorise le Maire à signer le marché.

Dossier 5 : Entretien professionnels : validation des critères d'évaluation

M. le Maire explique que l'entretien professionnel annuel est devenu obligatoire pour les fonctionnaires des collectivités territoriales et des établissements publics locaux en remplacement de la notation.

Pour la commune les critères d'évaluation à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée ont été établis à partir de ceux proposés par le CDG 87 et d'autres CDG. Le Maire passe ensuite la parole à M. GERMOND qui explique qu'auparavant existait la notation des agents. La notation est supprimée à compter du 01/01/2016 et remplacée par un entretien qui doit avoir lieu chaque année, entre chaque supérieur hiérarchique et le personnel qu'il a sous sa responsabilité. Des fiches de poste sont établies et pour évaluer l'exercice des compétences, des critères d'évaluations ont été fixés sur les modèles proposés en outre par le CDG 87. Ils ont été validés par le comité technique du 05/04/2016. Ils doivent maintenant être validés par le Conseil Municipal pour que puissent démarrer les entretiens.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les critères d'évaluation proposés pour les entretiens professionnels.

Dossier 6 : Contrat pour besoin occasionnel : exposition photos du 02 au 14/08

M. le Maire donne la parole à Mme MORANGE qui explique qu'une exposition photos va avoir lieu à la Maison des Associations du 2 au 14 août 2016. Il propose de recruter une personne durant cette période pour l'accueil des visiteurs sur le grade d'adjoint d'animation, à temps non complet (environ 50 heures) au 1^{er} échelon de l'échelle 3. A l'unanimité le Conseil Municipal décide de recruter un agent d'animation le temps de l'exposition photo et autorise le Maire à signer le contrat.

Dossiers 7 à 9 : Mise à jour des délibérations créant les régies du restaurant scolaire, du stop-accueil camping-cars et de la bascule publique

M. le Maire explique que c'est une mise à jour des délibérations des régies existantes suite à un contrôle des services de la Trésorerie.

Accepté à l'unanimité.

Dossier 10 : Conseil Municipal des Jeunes

M. le Maire donne la parole à Mme RIVAUD. Elle explique que ce projet a pour but d'impliquer les jeunes dans la vie de la Commune et de faire leur apprentissage de citoyen responsable. Cela consiste à donner leur avis, à faire des propositions aux adultes élus dans des domaines comme la solidarité, la sécurité, la santé, les sports et loisirs, l'environnement, la culture. La commission propose que cela s'adresse aux jeunes de 9 à 13 ans (CM1/CM2/6^e/5^e). Un bulletin d'information et un bulletin d'inscription ont été préparés. Mme RIVAUD précise qu'une élection aura lieu si les inscrits sont plus de 15 ; moins de 15 inscrits, tout le monde siège.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet présenté et décide la création d'un Conseil Municipal des Jeunes à St-Laurent-sur-Gorre.

Dossier 11 : Vente des 3 lots au lotissement de Maison Neuve

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme AUTHIER et M. CARDOSO de St-Laurent-sur-Gorre proposant d'acquérir les 3 lots restant à vendre au lotissement de Maison neuve II avec pour projet la construction de maisons en location. Ces derniers demandent s'il peut y avoir un accord de prix. Ces lots sont invendus depuis 2007.

M. le Maire indique qu'après renseignement auprès de la Trésorerie, il est compliqué de modifier le prix du m² dans un lotissement mais il est possible que la Commune prenne à sa charge les frais notariaux, estimés à 2000€ par le notaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prise en charge par la Commune des frais notariaux, conscient de l'opportunité offerte de vendre ces derniers lots.

Dossier 12 : Clôture budget Lotissement du Bois du Breuil II

M. le Maire explique qu'il n'y a plus de budget ni d'écritures depuis 2008 pour le budget annexe du Bois du Breuil II mais il n'a pas été clos officiellement par délibération.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la clôture du budget annexe du lotissement du Bois du Breuil II.

Dossier 13 : Proposition d'achat d'un ensemble immobilier

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme CHALARD Isabelle concernant une offre de vente à la Commune de l'ensemble immobilier appartenant à ses parents Ave Pasteur (maison, atelier, magasin et forge) pour la somme de 45 000€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour 2016 à cette proposition, cette acquisition n'étant pas prévue au budget.

Fin de la séance 22h20.